

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00031

ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SIPROFORS)

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 24

Nombre de voix : 117

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160114-D20160003110-DE

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Maurice VINCENT,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-
ODIN, M. Claude LIOGIER, Mme Joelle RICARD, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA PLAINE DU FOREZ SUD (SIPROFORS)

Le Syndicat intercommunal de production d'eau potable de la Plaine du Forez Sud (SIPROFORS) est un syndicat intercommunal à vocation unique, chargé de la gestion, de la production et de la livraison d'eau potable aux communes adhérentes.

Le Syndicat a été créé en 1994 et a pour mission de pérenniser et de diversifier la ressource en eau.

Le SIPROFORS regroupe 7 communes représentant une population totale de 34 006 habitants (base INSEE au 1^{er} janvier 2016).

Deux des communes sont également membres de Saint-Etienne Métropole : il s'agit des communes d'Andrézieux-Bouthéon et de La Fouillouse.

Les autres communes membres du syndicat sont : Aveizieux, Chamboeuf, Saint-Bonnet-Les-Oules, Saint-Galmier, Veauche. Ces dernières sont également membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier.

Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués désignés par les Conseils municipaux des collectivités adhérentes ; la représentation de chaque commune au sein du Comité est fixée à deux délégués titulaires et à un délégué suppléant, chaque titulaire disposant d'une voix délibérative.

Le Bureau du Syndicat est composé d'un Président et d'un Vice-Président, élus par le Comité parmi les délégués titulaires des collectivités.

Le SIPROFORS a pour compétence la production d'eau potable par la station de traitement du Bas Chirat à partir d'une prise d'eau dans la Loire, et la fourniture aux collectivités adhérentes de cette eau ainsi que de l'eau potable achetée à la Ville de Saint-Etienne.

Compte tenu de ses compétences, le Syndicat n'a pas d'abonnés directs ; les abonnés raccordés directement sur les ouvrages syndicaux sont réputés abonnés de la commune d'implantation.

La gestion du service a été confiée à un délégataire, la société Véolia Eau jusqu'au 31 décembre 2020, dans les limites territoriales du périmètre de l'affermage.

Le processus de transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine a des incidences sur le SIPROFORS.

En effet, conformément à l'article L5215-22 II du CGCT, la transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine vaut retrait du SIPROFORS des communes membres de la communauté ; sont ainsi concernées par un tel retrait les communes d'Andrézieux-Bouthéon et de La Fouillouse à compter du 1^{er} janvier 2016.

Toutefois, en vertu de l'article L5211-61 du CGCT, Saint-Etienne Métropole peut transférer, en matière d'eau potable, toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire. Ainsi, il est possible que Saint-Etienne Métropole puisse adhérer au SIPROFORS uniquement pour le territoire des communes d'Andrézieux-Bouthéon et de La Fouillouse afin de lui transférer sur ce même périmètre les compétences qu'il exerce en matière d'eau potable.

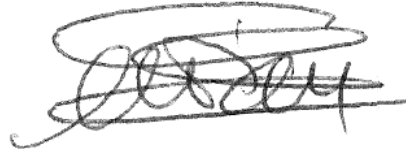
Conformément à l'article L 5711-1 du CGCT, pour l'élection des délégués de Saint-Etienne Métropole au comité du SIPROFORS, le choix peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **adhère au SIPROFORS pour le territoire des communes d'Andrézieux-Bouthéon et de La Fouillouse.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU